

Réunion ordinaire du jeudi 26 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 26 novembre, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 novembre 2015, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

Etaient présents : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés : Mme SOLANA-LASSALLE Maryline, (pouvoir à Mme BARRIEU Christiane)
Mme GUILLORY Laurence (pouvoir à M. DESCOUSSE Alain)

Secrétariat de séance : Mme RIVIERE Pascale (14 voix), Mme RAGARU Agnès pour co-secrétariat 1 voix.

Madame RIVIERE Pascale est désignée.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2015 :

Mme Agnès Ragaru indique qu'elle souhaite faire ajouter que la demande du président du club de tennis de couvrir le cours actuel était justifiée par la faible disponibilité de la salle des sports. Elle précise aussi que sur la question diverse concernant les problèmes de voisinage liés au bruit, elle souhaitait appeler l'attention de l'exécutif local mais en aucun cas interférer dans les pouvoirs de police du maire.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15

Ordre du jour :

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille ESPIAU pour le décès de M. Claude ESPIAU
- Famille SAGNET pour le décès d'Albert SAGNET
- Mme Patricia QUERY pour le décès de sa mère
- Marie-Pierre et Evelyne PIO pour le décès de leur sœur,

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fallu représenter le dossier de permis de construire pour le projet de la **salle de judo**. Pour ce projet l'accord d'une subvention de l'Etat (DETR) est déjà acquis pour une somme de 26 500 € ainsi que le principe d'un fonds de concours de 5.000 € de la communauté de communes.

Concernant les problèmes de **sécurité avec les bus**, M. Guy Lapeyre indique qu'il a discuté avec le chauffeur du bus des collégiens et que l'arrêt est réalisé à l'endroit demandé par le Conseil Départemental. Il indique aussi que les parents sont informés par un courrier du service des transports du Conseil Départemental que les enfants doivent attendre le départ du bus pour traverser. Le stationnement du bus sera matérialisé devant la communauté de communes et une demande dans ce sens sera faite au Conseil Départemental pour l'arrêt de bus des collégiens.

- **Comptes rendus :**

Mme Christiane BARRIEU présente le **compte rendu du Conseil d'école** auquel elle a assisté avec M. Olivier LAURY, le 03/11/2015. Les effectifs de l'année scolaire 2015-2016 sont de 128 élèves, 48 en maternelle et 80 en primaire. Le projet d'école est construit autour du langage écrit et oral ainsi que sur le vivre ensemble. Le bilan financier de la coopérative scolaire est globalement de 9 817 € mais sur l'année 2014-2015 il présente un déficit de 271 €. Mme Christiane BARRIEU fait part aussi de la décision de l'équipe enseignante de ne plus faire de sorties avec nuitées ; la raison invoquée est celle d'une classe difficile. Plusieurs conseillers s'expriment pour regretter cette décision.

Les sorties piscines seront reconduites en mai et juin pour les grandes sections, les CP et les CE1.

Mme Agnès RAGARU fait le compte rendu de la **réunion du SIAEP de Vic Fezensac** qui s'est déroulé le 04/11/2015. Le président a présenté au conseil les décisions qu'il avait été amené à prendre dans le cadre de ses délégations de pouvoirs. Un marché de 157.000 € a ainsi été conclu avec l'entreprise ACCHINI.

Dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale le syndicat d'eau de Vic n'est pas impacté car il comprend des communes adhérentes à plusieurs communautés de communes, de ce fait le transfert de cette compétence à une communauté de communes n'est pas possible.

Les travaux à Pléhaut sont interrompus par des fouilles archéologiques avant travaux, et pour le projet du réservoir de Broquens (2 000 m³ pour un coût de 1 075 000 HT) on traite actuellement la question de la mise à disposition du terrain entre Trigone et le SIAEP.

Le prix de l'eau pour 2016 est modifié, il passe de 0.97 €/m³ à 1.03 €/m³, sans modification du prix de l'abonnement annuel à 77.23 €.

M. le Maire indique que d'ici 5 à 10 ans, on aura sûrement un prix départemental de l'eau.

M. Philippe BIAUTE fait le compte rendu du **conseil communautaire de Cœur de Gascogne du 26/10/2015**.

Il indique que la taxe de séjour sera désormais perçue du janvier à décembre et sera payable par quadrimestre. Une convention a été signée avec le SCOT pour la mutualisation d'emploi entre le SCOT et la Communauté de communes pour les postes RH et Comptabilité.

Au cours de cette réunion le nouveau schéma de coopération départementale prévoyant la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Auch et de la communauté de communes Cœur de Gascogne a été discuté, l'opposition à ce projet a été moins marquée que ce l'on aurait pu imaginer et portait plus sur des questions de forme et de que sur le fond. Le vote sur ce schéma devrait intervenir la semaine prochaine à la Communauté de communes.

M. Alain DESCOUSSE présente le projet intercommunal pour l'aménagement d'une **nouvelle fourrière animale à Ordan Larroque**. Actuellement, la commune cotise pour ce service à hauteur de 0.50 €/habitant, le nouveau tarif sera de 0.85 €/hab pour faire face au démarrage du nouveau projet. Ce projet intercommunal est porté par le Syndicat des trois Vallées et les travaux sont estimés à 1 750.000 € HT.

M. Alain DESCOUSSE aborde ensuite la question de la fourrière automobile. Actuellement dans le Gers, il n'existe que deux fourrières à Auch et à L'isle-Jourdain, la Préfecture souhaite que de nouvelles communes disposent de ce service et Jégun en fait partie. Si la commune est

d'accord il faudra délibérer et passer une convention de délégation de service public avec un garagiste. Cela permettra de faire retirer à la demande des gendarmes ou du Maire des véhicules non assurés, gênants, ou qui ne roulent plus. Ce point sera soumis à délibération lors d'un prochain conseil.

M. René PETIT présente ensuite le compte rendu de la réunion du SPANC qui s'est tenu le 15/10/2015 à Preignan. Il en ressort deux informations principales qui portent sur des aspects financiers, en effet à compter du 01/01/2016, la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne va baisser ce qui contraint le SPANC à modifier ses tarifs :

- Le tarif du contrôle des assainissements non collectifs passera au 01/01/2016 de 85 à 88 €
- La vérification de la conformité des chantiers passera de 100 à 125 €
- Par contre le tarif des vidanges devrait baisser de 10% en raison du changement de l'entreprise en charge de ces opérations.

- **Délibérations :**

Fusion Syndicat Auloue-Baïse : périmètre, statuts- délégués :

M. Guy LAPEYRE présente ce projet évoqué déjà à de nombreuses reprises. Cette fusion est inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale et elle doit intervenir au 01/01/2016. Ce projet doit mettre en place une nouvelle entité : le syndicat d'aménagement de la Baïse et de ses affluents. M. Guy LAPEYRE lit les statuts et présente le périmètre de la nouvelle entité. Il indique que lui-même est candidat au poste de délégué et M. René PETIT à celui de suppléant.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les 3 aspects : périmètre, statut et délégués.

Vote : Contre : 0, Absentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Schéma de mutualisation des services avec la communauté de communes Cœur de Gascogne :

M. Philippe BIAUTE présente ce schéma, développé dans le cadre de la démarche. Il s'agit d'une énumération de ce qui a été partagé dans le cadre du transfert de compétence et de pistes nouvelles à mutualiser (ex impression de bulletins municipaux, transport à la demande, partage de personnel...) Cette mise en place est obligatoire mais le recours aux services proposés se fait à la demande de chaque commune.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

La séance est suspendue à 22H 02 pour accueillir M. Franck Montaugé, Président de la communauté d'agglomération du Grand Auch et M. Michel Baylac, Président de la communauté de communes Cœur de Gascogne pour ouvrir un débat sur le projet de fusion entre la Communauté de communes Cœur de Gascogne avec la communauté d'agglomération du Grand Auch.

La séance reprend à 23H49.

Schéma départemental de Coopération intercommunale : projet de fusion Cœur de Gascogne et Grand Auch :

M. le maire propose de voter cette délibération à bulletin secret.

Vote : Contre : 1, Absentions : 0, Pour : 14

M. le Maire rappelle que dans cette délibération, il est possible de proposer des amendements à ce projet.

Les points qui font débat sont les suivants :

- sur la représentativité, un seul délégué pour Jégun au lieu de quatre actuellement, soit la même représentation qu'une commune de 60 habitants paraît extrêmement pénalisant
- il est demandé de mesurer les effets de l'application de la base minimum pour la CFE qui est votée par le Grand Auch et s'appliquera aux professionnels de l'actuelle communauté Cœur de Gascogne
- Mme Ragaru souhaite ajouter qu'elle regrette que l'avis soit demandé trop rapidement et ne laisse pas suffisamment de temps à la réflexion.

Virements de crédits et non valeurs :

Mme Pascale RIVIERE indique que des états de non valeur ont été adressés par Mme MOUNE, Trésorière municipale. Cette procédure a pour but de constater l'insolvabilité de certains débiteurs, soit après que des poursuites infructueuses aient été menées, soit à la suite d'une décision de justice (liquidation judiciaire ou plan de rétablissement personnel).

Trois états concernent la commune, ils s'élèvent à 7 €, 52.29 € et 4 993.72 €.

Quatre états concernent le service assainissement pour 132.20 €, 98.05 €, 4 614.79€ et 1.059,53 €.

Vote pour les admissions en non valeur de la commune: Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

Vote pour les admissions en non valeur du service assainissement :
Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

Pour le service assainissement les prévisions budgétaires sont suffisantes, par contre pour le budget de la commune il y a lieu de faire un virement de crédit pour augmenter les crédits prévus au budget au compte 6451.

La modification suivante est proposée :

En dépenses de fonctionnement :

Compte 6451 + 4.000 €

Compte 022 - 4.000 €

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Modification du plan accessibilité :

M. le Maire indique que la Préfecture a relevé une incohérence dans la présentation du plan d'accessibilité. Le plan proposé était annoncé en 3 périodes de 3 ans alors que le calendrier des actions engagées s'étendait sur 6 ans. Une modification est proposée pour aligner toutes les durées sur une période de 6 ans.

Mme Agnès Ragaru indique qu'elle avait évoqué ce point.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

• **Questions diverses :**

Aucune question diverse n'est soulevée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 0H 15.